

CANADA WITHOUT POVERTY CANADA SANS PAUVRETÉ

Mémoire de Canada sans pauvreté dans le cadre de la consultation prébudgétaire du Comité des finances Le 4 août 2017

i. Canada sans pauvreté.....	1
ii. Pauvreté au Canada	1
iii. Pauvreté et productivité : Recommandations pour le budget de 2018.....	2
iv. Respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne.....	3

i. Canada sans pauvreté

Canada sans pauvreté (CSP) est un organisme de bienfaisance apolitique sans but lucratif qui se consacre à mettre fin à la pauvreté au Canada. L'organisme a été créé en 1971 des suites du congrès des pauvres, un rassemblement national de personnes à faible revenu, comme l'Organisation nationale anti-pauvreté. Depuis plus de 40 ans, CSP défend les droits des personnes qui connaissent la pauvreté et la marginalisation en réalisant des recherches, en menant des campagnes de sensibilisation, en élaborant des politiques publiques et en lançant des programmes éducatifs.

ii. Pauvreté au Canada

Au Canada, 4,9 millions de personnes, soit 1 personne sur 7, vivent dans la pauvreté, dont 1,3 million d'enfants¹. La pauvreté, le sans-abrisme et l'insécurité alimentaire touchent aussi de manière disproportionnée les groupes marginalisés dans tout le pays, notamment les personnes handicapées, les chefs de famille monoparentale, les femmes, les personnes racialisées, les Autochtones et les jeunes LGBTABI. Un quart des personnes vivant dans des ménages à faible revenu sont des personnes handicapées². Vingt-et-un pour cent des mères seules au Canada élèvent leurs enfants tout en vivant dans la pauvreté³ et un enfant membre des Premières Nations inscrit sur deux vit dans la pauvreté⁴.

Les niveaux élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de sans-abrisme auxquels le Canada fait face constituent un obstacle principal à la croissance économique du pays. Les disparités socio-économiques représentent 20 % des dépenses totales en soins de santé⁵ et la pauvreté est liée de façon constante à une santé moins bonne, à des coûts plus élevés des soins de santé, à des besoins en services sociaux et

¹ Statistique Canada. Tableau 111-0015-Caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel, CANSIM.

² DAWN-RAFH, « Les femmes en situation de handicap et pauvreté », disponible à l'adresse suivante : <http://www.dawncanada.net/enjeux/enjeux/fiches-dinformation/pauvrete/>

³ Williams, Cara, « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe – Bien-être économique », (2010), Statistique Canada p.9.

⁴ Fondation canadienne des femmes, « Fact Sheet Women and Poverty in Canada », disponible à l'adresse suivante : <http://www.canadianwomen.org/fr/facts-about-women-and-poverty> (en anglais seulement)

⁵ Agence de la santé publique du Canada (2004), « Réduire les disparités sur le plan de la santé – Rôles du secteur de la santé : Document de travail. Ottawa. http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/disparities/pdf06/disparities_discussion_paper_f.pdf.

communautaires plus grands, à une productivité réduite et à une activité éducative et économique diminuée.

Comme il a été mentionné dans des examens antérieurs des organes de suivi des traités des Nations Unies du Canada, les dépenses sociales fédérales exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) sont à leur niveau le plus bas depuis 1949⁶. Chaque année entre 1950 et 2007, les dépenses du gouvernement fédéral ont dépassé 15 % du PIB⁷. Les dépenses de programmes fédérales pour 2017 s'élèvent à 14,6 % du PIB⁸. Si le Canada devait s'approcher d'un pourcentage du PIB en dépenses gouvernementales similaire à il y a neuf ans, même d'un seul point de pourcentage (15,6 %), cela libérerait 21,6 milliards de dollars qui pourraient être investis dans les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne pour respecter les droits garantis en vertu de l'article 28. Par exemple, avec les 21,6 milliards de dollars, le Canada pourrait investir dans : le logement dans les réserves (1 milliard de dollars), l'eau potable dans les réserves (0,5 milliard de dollars), les écoles dans les réserves (2 milliards de dollars), les améliorations des soins de santé (5 milliards de dollars), le régime national d'assurance-médicaments (4 milliards de dollars), les améliorations des soins à domicile (3 milliards de dollars), une stratégie nationale sur le logement et le sans-abrisme (3 milliards de dollars), une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (2,6 milliards de dollars) et une stratégie de prévention de la violence envers les femmes (0,5 milliard de dollars).

iii. Pauvreté et productivité : Recommandations pour le budget de 2018

Le Comité des finances de la Chambre des communes sollicite des mémoires en vue d'accroître la productivité et les contributions économiques des personnes au Canada – en particulier des membres de collectivités marginalisées. L'investissement de 21,9 milliards de dollars au cours des 11 prochaines années dans l'infrastructure sociale décrit dans le budget de 2017 représentait un tournant pour revitaliser d'importants programmes sociaux, mais il n'a pas réussi à répondre suffisamment aux défis et aux besoins des personnes vivant dans la pauvreté partout au pays.

L'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral du Centre canadien de politiques alternatives préconise des engagements immédiats, notamment l'établissement d'un salaire minimum fédéral, l'augmentation des paiements de transfert aux provinces et territoires pour l'aide sociale et l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants. Par comparaison, l'investissement prévu au budget de 2017 visait des programmes dont la mise en œuvre se déroule sur plusieurs années, ce qui signifie que la population canadienne n'en ressentira pas les répercussions positives pendant de nombreuses années encore.

Dans l'intervalle, le gouvernement peut prendre un certain nombre de mesures immédiates pour favoriser les contributions économiques des personnes vivant au Canada, notamment :

- Mettre en œuvre une **approche axée sur les droits de la personne dans le budget de 2018**, ce qui exige une analyse de l'effet des dépenses sur les groupes marginalisés notamment les femmes, les personnes handicapées, les personnes racialisées et d'autres catégories ainsi que des mesures concrètes pour traiter l'égalité et la non-discrimination;

⁶ Statistique Canada, « Tableaux de référence financiers – 2015 : partie 2 à 9 », disponible à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/frt-trf/2015/frt-trf-1502-fra.asp>.

⁷ Statistique Canada, « Statistiques historiques du Canada », disponible à l'adresse suivante : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-516-x/3000140-fra.htm>.

⁸ Statistique Canada, catalogue 11-516-X, « Tableaux de référence financiers, Mise à jour des projections économiques et budgétaires (novembre 2016).

- Garantir que la **stratégie canadienne de réduction de la pauvreté** à venir adopte une approche axée sur les droits de la personne dotée de fonds dédiés suffisants dans le budget de 2018;
- Augmenter le montant des paiements de transfert aux provinces et territoires en affectant des fonds suffisants à l'**aide sociale**, et indiquer que les paiements sont subordonnés aux taux établis à des niveaux qui répondent à un niveau de vie satisfaisant;
- Rétablir la norme nationale qui protège les réfugiés d'une **exigence minimale en matière de résidence** avant de pouvoir toucher des prestations d'aide sociale;
- Établir des **normes salariales nationales** pour assurer un salaire suffisant indexé sur l'indice des prix à la consommation;
- Accroître les **dépenses fédérales dans la garde d'enfants** dans le but ultime d'atteindre le point de référence international de dépenser au moins 1 % du PIB dans l'éducation et la garde des jeunes enfants d'ici 2020;
- Veiller à l'indexation de l'**Allocation canadienne pour enfants** et à ce que des **conditions** soient posées pour empêcher les provinces et territoires de retenir la prestation;
- Élaborer un régime **national d'assurance-médicaments** qui fournisse des médicaments sur ordonnance économiques à peu de frais ou gratuitement;
- Consacrer un financement suffisant pour mettre en œuvre une **politique nationale de droit à l'alimentation** avec la collaboration particulière des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- Garantir qu'un financement suffisant est consacré dans le budget de 2018 à une **stratégie nationale du logement fondée sur les droits** qui engage diverses mesures solides;
- Augmenter l'impôt sur les gains en capital sur les profits générés par la vente de résidences secondaires et mettre en œuvre une taxe sur l'investissement étranger dans des biens qui seront versés dans des options de logements abordables pour assurer la **financialisation du logement** et la perception du logement en tant que produit plutôt que droit de la personne.

Le modèle de plan anti-pauvreté de la campagne *dignité pour touTEs*⁹, élaboré d'après une consultation productive auprès de personnes ayant connu la pauvreté, contient de recommandations supplémentaires à l'égard de six domaines politiques essentiels pour éradiquer la pauvreté au Canada : la sécurité du revenu, l'emploi et la formation, la santé, l'éducation et la protection de la petite enfance, le logement et le sans-abrisme, et la sécurité alimentaire.

iv. Respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne

Alors que le budget de 2018 doit chercher des solutions aux taux galopants de la pauvreté dans le pays, le Canada a aussi l'obligation juridique de remédier aux violations des droits de la personne que la pauvreté, le sans-abrisme et l'insécurité alimentaire représentent. En tant que signataire du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et d'autres traités relatifs aux droits de la personne, le Canada est tenu, au titre du droit international en matière de droit de la personne, de respecter les droits au logement, à l'alimentation, au travail, à la santé et à un niveau de vie satisfaisant. Le respect de ces obligations en matière de droits de la personne constituerait également un important pas en avant vers l'engagement et la future concrétisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

⁹ Campagne dignité pour touTEs, « dignité pour touTEs – un plan anti-pauvreté national pour le Canada », disponible à l'adresse suivante : <https://dignityforall.ca/wp-content/uploads/2017/07/Dignit%C3%A9-pour-touTEs.pdf>.

Tandis que ces droits peuvent être observés progressivement, la pauvreté peut être complètement éradiquée seulement au moyen de stratégies qui mettent des mesures en œuvre immédiatement et d'objectifs à long terme. Le Canada doit allouer le maximum des ressources disponibles pour s'acquitter de ces obligations en matière de droits de la personne.